

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1283 instituant un Code du Travail dans les Territoires et Territoires associés relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer.

n° 1283

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 décembre 1952

Numéro JO
n° 2 du 01/02/1953

Date du numéro
1 février 1953

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulguée, dans le Territoire de la Côte Française des Somalis, la loi n° 52-1322 du 15 décembre 1952, instituant un Code du Travail dans les Territoires et Territoires associés relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer (J.O.R.F. du 16 décembre 1952, p. 11541).

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SapouL.